

26/03 = 37.621.050



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

MINISTRE DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
CENTRE DES IMPÔTS DES MOYENNES ENTREPRISES



SCF

SECTION CONTRÔLE FISCAL

N° 5996/MB/DGI/CIME/SCF/VG/zc/2021

Conakry, le 24/08/2021

Le Directeur Général des Impôts Adjoint

A

Monsieur le Directeur Général
de la STE MT SOLUTION
NIF : 369750369
- Conakry -

NOTIFICATION DE REDRESSEMENT

Vous avez fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui s'est déroulée dans vos locaux professionnels du 07 juin au 29 juillet 2021. Ce contrôle a concerné les impôts et taxes suivants : RTS, VF, TVA, RNS et IS pour la période allant du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Je vous informe que l'Administration Fiscale envisage, pour les motifs exposés aux pages suivantes, de modifier les éléments servant de base de calcul de ces impôts et de vous réclamer un complément pour un montant total de : **75 242 101 FG**. Soit :

- Droits Simples : **41 512 010 FG,**
- Pénalités : **33 730 091 FG.**

Conformément aux dispositions des articles 660 et 661 du Code Général des Impôts, vous disposez d'un délai de trente jours pour me faire parvenir votre acceptation ou vos observations.

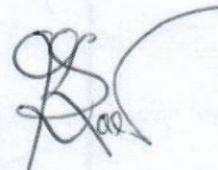
L'absence de réponse dans ce délai vaudra accord tacite de votre part.

Vous avez la possibilité de vous faire assister par un conseil de votre choix.

La présente notification compte cinq (05) pages paraphées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.




Lanciné KAKORO